



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 34/17

Attribution de marché public de travaux par procédure adaptée
**Extension du multi-accueil de Thuir et réaménagement des extérieurs de la crèche Claudine
Touxagas - Lot 1 : Remplacement de sol souple**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspès,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10
Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de
Communes,
VU la délibération N°18/2017 attribuant les lots au terme d'une consultation par procédure adaptée, et autorisant le
président à conclure le marché d'équipements de cuisine par décision

CONSIDERANT la nécessité de remplacer les sols souples dans le cadre du projet d'extension du multi-
accueil de Thuir et de réaménagement des extérieurs de la crèche Claudine Touxagas,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation directe par mail de trois entreprises, deux d'entre elles ont
remis une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de SARL Jean VILLACEQUE correspond le
mieux aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges de la Communauté de communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de travaux avec:
SARL Jean VILLACEQUE
19 rue du Centre
66330 CABESTANY

pour un montant de 11 256,56 €HT correspondant à l'offre de base.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en
section d'Investissement - article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de
Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 02/06/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170602-34-17Lot1Creche-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017



Le Président

René OLIVE